

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):

Anticiper et préparer la transmission d'entreprise

Céder votre entreprise est un acte de gestion qui ne s'improvise pas. Une transmission non maîtrisée constitue un risque pour son équilibre humain et financier. Il est donc indispensable **d'anticiper la transmission** pour en tirer le meilleur prix et d'assurer la pérennité de l'activité.

Bilan personnel

Le **bilan personnel** constitue la première étape du long processus qui vous conduira à la transmission de votre entreprise.

Il consiste en une réflexion globale sur votre projet et vos motivations profondes, à court et à moyen terme.

Le bilan personnel vous permet de **vous interroger** :

Quelles **raisons** vous incitent à céder votre entreprise : départ à la retraite, problèmes de santé ou familiaux, opportunité d'une plus-value conséquente ?

Quand et à qui préféreriez-vous transmettre votre entreprise : un membre de la famille, un salarié, un ancien apprenti ou un candidat extérieur ?

Quels **objectifs** allez-vous poursuivre après la transmission : reconversion professionnelle, reprise d'une entreprise, bénivolat ?

Quelles **contraintes** font obstacle à sa concrétisation : maintien du conjoint dans l'entreprise, difficultés financières de l'entreprise, incidences sur vos revenus ?

Une fois effectué, ce bilan vous permettra **d'amorcer avec assurance les négociations avec les éventuels repreneurs** de l'entreprise.

Conséquences de la transmission de l'entreprise
--

La transmission d'une entreprise, qu'elle soit à titre onéreux (cession) ou à titre gratuit (donation), peut emporter de lourdes conséquences sur le plan **financier, social et psychologique**.

Il est donc capital pour le chef d'entreprise d'avoir une **vision claire de sa situation** avant de s'engager dans le processus de transmission.

Conséquences de la transmission de l'entreprise pour le vendeur

	Financier	Social	Psychologique
Avantages	Gain lié à la cession Apport en fonds propres pour la reprise d'une autre activité Fiscalité avantageuse pour les plus-values	Changement du mode de vie Disponibilité pour la famille et les loisirs	Baisse du stress Amélioration de la qualité de vie
Inconvénients	Période de séquestre si vente d'une entreprise individuelle	Rupture avec l'environnement professionnel Isolement éventuel Recherche d'un emploi salarié	Sensation de vide émotionnel Difficulté à trouver un centre d'intérêt Difficulté à se réintégrer dans la vie familiale

Calendrier de la transmission de l'entreprise
--

Une transmission qui n'est pas anticipée avec suffisamment de recul peut **nuire à la bonne continuité de l'entreprise**, voire la rendre impossible.

La conception d'un calendrier de transmission consiste à organiser en amont (5 ans à l'avance dans l'idéal) **les différents chantiers** à mettre en œuvre jusqu'à la cession ou donation effective de l'entreprise :

Diagnostic des forces et des faiblesses de l'entreprise

Valorisation de l'entreprise

Identification du repreneur

Choix du mode de transmission (cession du fonds à un tiers repreneur, donation de titres à ses héritiers...)

Préparation des prévisionnels

Négociation du protocole d'accord

Il est également conseillé d'effectuer **un bilan patrimonial**, 18 à 24 mois avant la transmission pour réorganiser son patrimoine et préparer de nouveaux investissements.

Ce bilan est un inventaire du patrimoine du chef d'entreprise : biens immobiliers personnels, investissements locatifs, produits d'assurance vie, valeurs mobilières, liquidités et prêt en cours (ou autre passif).

À noter

En parallèle de ce calendrier, le chef d'entreprise doit **continuer à développer** son entreprise individuelle ou sa société pour ne pas engendrer une diminution de sa valeur avant sa transmission effective.

Je transmets

Vous préparez la transmission

Anticiper et préparer la transmission d'entreprise

Diagnostiquer l'entreprise

Trouver et sélectionner un repreneur

Valoriser son entreprise avant la transmission

Vous transmettez une entreprise individuelle

Cession de l'entreprise individuelle à un tiers

Cession de l'entreprise individuelle aux salariés

Cession de l'entreprise individuelle à un membre de la famille

Donation de l'entreprise individuelle à un membre de la famille

Donation de l'entreprise individuelle aux salariés

Vous transmettez un fonds de commerce

Cession du fonds de commerce à un tiers

Cession du fonds de commerce à un membre de la famille

Cession du fonds de commerce aux salariés

Donation du fonds de commerce à un membre de la famille

Donation du fonds de commerce aux salariés

Vous transmettez des parts sociales

Cession de parts sociales à un membre de la famille

Cession de parts sociales à un associé

Cession de parts sociales à un tiers

Donation de parts sociales à un membre de la famille

Donation de parts sociales à un associé

Donation de parts sociales à un tiers

Vous transmettez des actions

Cession d'actions à un membre de la famille

Cession d'actions à un associé

Cession d'actions à un tiers

Donation d'actions à un membre de la famille

Donation d'actions à un associé

Donation d'actions à un tiers

Vous finalisez la transmission

Négocier et rédiger le protocole d'accord avec le repreneur

Rédiger et signer l'acte de cession définitif

Et aussi...

- Transmission d'entreprise : réaliser un diagnostic
- Transmission d'entreprise : trouver et sélectionner un repreneur

Pour en savoir plus

- 10 étapes de la reprise d'entreprise (Infographie)

Source : Bpifrance

- Réaliser un prédiagnostic de reprise/transmission

Source : Bpifrance



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00